



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 03 août 2011

L'an deux mille onze, le mercredi 03 Aout à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Touffreville sur Eu, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Président.

Etaient présents : Mr Daniel ROCHE, Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Mr Jean-Pierre RADE, Mr Daniel TELLIER, Mr Daniel PAPIN, Mr Jean MAUGER, Mr Sylvère OBE, Mr Sylvain ATROUS, Mr Didier JOURNOIS, Mr Franck DRUINE, Mr Gérard COULOMBEL, Mr Richard DELAITTRE, Mr Rémi GROUT, Mr Claude VATTIER, Mr Jean-Paul PEQUERY, Mr Jean FRECHON, Mr Bruno HOULE, Mr Daniel LECONTE, Mr Christian POCHOL, Mme Christiane HALLIER, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Dominique DECLERCQ, Mr Bruno SAINTYVES, Mr Didier REGNIER, Mr Alain LAFOLIE

Pouvoirs ont été donnés : par Mme Sandra VASSEUR à Mr Jean MAUGER, par Mr Denis MARET à Mr Sylvain ATROUS, par Mme Sabine VARIN à Mr Franck DRUINE, par Mr Martial FROMENTIN à Mr Rémi GROUT, par Mr Stéphane KLAES à Mr Bruno HOULE,

Secrétaire de séance : Mme Christiane HALLIER

Mr le Président remercie Mr le Maire de Touffreville sur Eu d'accueillir le conseil communautaire.

Il est procédé à l'appel des délégués.

Le conseil communautaire désigne Mme Christiane HALLIER pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

N°2011.08.03/1

Approbation du procès verbal des précédentes réunions de conseil communautaire

Le procès verbal de la réunion de conseil communautaire du 27/04/2011 est approuvé à l'unanimité.

Le procès verbal de la réunion de conseil communautaire du 12/05/2011 est également approuvé à l'unanimité.

N°2011.08.03/2

MATIERES DELEGUEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT :

Compte rendu des décisions prises

La signature du lot 1 d'un marché de travaux de voirie : « petits travaux d'investissement et d'entretien de voirie », avec l'entreprise SDTP (Sarl Declercq Travaux Publics) (76260 - CANEHAN) pour un montant, issu du détail quantitatif estimatif, de 52 781.80 € HT. Le total des commandes, pour le lot 1, est compris entre un minimum de 20 000 € HT et un maximum de 200 000 € HT (pour la totalité de la durée du marché, périodes de reconductions éventuelles comprises).

La signature du lot 2 d'un marché de travaux de voirie : « renforcement de couche de surface de voirie », avec l'entreprise EBTP (76 340 - BLANGY SUR BRESLE), pour un montant, issu du détail quantitatif estimatif, de 79 000 € HT. Le total des commandes, pour le lot 2, est compris, entre un minimum de 30 000 € HT et un maximum de 450 000 € HT (pour la totalité de la durée du marché, périodes de reconductions éventuelles comprises).

(La durée du marché de travaux de voirie est d'une année à compter de sa notification, renouvelable deux fois pour des périodes de douze mois chacune. Les prix sont révisables. Le marché est un marché à bons de commande.)

N°2011.08.03/3

FINANCES : Créances irrécouvrables : admission en non-valeur (montant 291.79 €)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- décide l'admission en non valeur de la créance irrécouvrable l'entreprise recovco affimet pour un montant de 291.79 €,
- précise qu'un mandat sera émis au compte 654 (pertes sur créances irrécouvrables).
Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2011.

N°2011.08.03/4

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Consultation pour la création d'une zone de développement de l'éolien sur les communes de Fresnoy Folny et Puisenval

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne un avis favorable à la création d'une zone de développement de l'éolien sur les communes de Fresnoy Folny et Puisenval. (22 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention)

N°2011.08.03/5

DECHETS MENAGERS, MARCHE PUBLIC : marché de services « collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés » : autorisation de signature (marché alloti)

Mr le Président expose le résultat de la consultation relative à la collecte, au tri et au traitement des déchets ménagers et assimilés de la CCYP, et indique l'avis de la commission d'appel d'offres.

Mr le président rappelle les principales caractéristiques du marché :

Objet du marché : collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes YERES et PLATEAUX (CCYP) et leur évacuation, tri et conditionnement des matériaux recyclables, traitement des ordures ménagères.

Procédure choisie : Appel d'offres ouvert

Le conseil communautaire, suite à cet exposé, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes pour chacun des lots suivants :

Lots	Désignation des lots et détail des prestations	entreprise	Montant HT estimé suivant détail quantitatif estimatif à titre indicatif (estimation sur une durée d'un an)
1	Collecte en porte à porte et évacuation des déchets ménagers et assimilés	VEOLIA propreté normandie	203 934,50 €
2	Collecte en apport volontaire, évacuation et tri des déchets ménagers recyclables	VEOLIA propreté normandie	57 630,00 €
3	Traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilées	IKOS environnement	122 400,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant :
 - à signer l'acte d'engagement relatif à chacun des lots ci-dessus énoncés avec lesdites entreprise(s), ainsi que tout document se rapportant au marché
 - à exécuter les marchés correspondants
 - Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2011

N°2011.08.03/6

DECHETS MENAGERS : avenant consolidé à la convention avec ECOFOLIO relative à la collecte et au traitement des déchets de papiers

Le conseil communautaire :

Autorise Mr le Président à signer électroniquement l'avenant consolidé à la Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets de papiers graphiques visés par le dispositif légal avec EcoFolio.

N°2011.08.03/7

DECHETS MENAGERS : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets (année 2010)

Mr président présente au conseil communautaire le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la CCYP pour l'année 2010.

ELIMINATION DES DECHETS - Dépenses et recettes de fonctionnement - Année 2010

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	TONNAGES déchets		Montants 2009 (TTC)		Montants 2010 (TTC)	
	2009	2010	total	par habitant	total	par habitant
collecte ordures ménagères résiduelles	2384	2335	163 581 €	21,1 €	158 056 €	20,3 €
collecte emballages (apport volontaire et porte à porte)	114	122	57 316 €	7,4 €	61 277 €	7,9 €
collecte papier (apport volontaire)	175	166	26 216 €	3,4 €	25 432 €	3,3 €
collecte verre (apport volontaire)	390	391				
traitement ordures ménagères résiduelles (TGAP comprise)	2384	2335	131 693 €	17,0 €	128 061 €	16,4 €
traitement papier (tri)	175	166	9 190 €	1,2 €	8 499 €	1,1 €
traitement emballages (tri et conditionnement)	114	122	31 743 €	4,1 €	33 150 €	4,3 €
transport et traitement des déchets verts	1307	1193	71 408 €	9,2 €	74 107 €	9,5 €
transport et traitement des encombrants (TGAP comprise)	188	234				
transport et traitement des ferrailles (en 2010 les recettes perçues ont été déduites du coût du transport et du traitement de déchets)	87	54				
transport et traitement des gravats	255	340				
transport et traitement du bois	125	121				
transport et traitement des cartons	9	12				
transport et traitement des DEEE	42	30				
Mise à disposition de matériel (hors mise à disposition de bennes)- gardiennage (points déchets)			45 837 €	5,9 €	50 098 €	6,4 €
autres dépenses (communication, réparations de colonnes de tri sélectif, sacs jaunes, publicité des marchés...)			5 199 €	0,7 €	5 252 €	0,7 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5076	4997	542 183 €	69,9 €	543 932 €	69,9 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	TONNAGES matériaux livrés		Montants 2009	Montants 2010 (prévisionnels)*
	2009	2010		
recettes au titre de la valorisation des déchets d'emballages recyclables (verre compris)	476	471	52 958 €	56 664 €
recettes au titre de la valorisation des papiers (journaux magazines) (*Montant prévisionnel pour 2010)	227	68	14 298 €	4 415 €
recettes issues des DEEE	42	30	2 457 €	1 964 €
TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)			410 359 €	437 865 €
REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) (terrains de campings)			- €	2 760 €
Budget général (*pour 2010 : montant prévisionnel consacré au service d'élimination des déchets, en attente des montants définitifs des recettes issues de la valorisation des déchets)			62 111 €	40 264 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	745	568	542 183 €	543 932 €

Le conseil communautaire prend acte de la présentation qui lui a été faite du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la CCYP pour l'année 2010.

N°2011.08.03/8 AFFAIRES SOCIALES : Convention avec le centre social pastel

Considérant que le centre social Pastel exerce une activité sociale présentant un intérêt communautaire, notamment en permettant aux usagers du service de plusieurs communes du territoire, d'accéder aux activités, par l'organisation de leur transport en commun,

Le conseil communautaire, à l'unanimité **autorise** Mr le président

- à signer une convention avec le centre social Pastel pour l'année 2011,

- à signer tout document afférent à cette convention

- à verser au centre social pastel la somme de 25 005 € dont le montant sera imputé au compte 6574 de l'exercice en cours.

N°2011.08.03/9

TOURISME : Chemin vert du petit caux : « chantier jeunes » – Subvention au centre social pastel et convention

Considérant que l'organisation, par le centre social Pastel, d'un « chantier jeunes » participant à l'entretien des ouvrages du chemin vert du petit caux, présente un intérêt communautaire, en lien avec les compétences de la communauté de communes,

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **autorise** Mr le président à verser au centre social pastel de Mesnil Réaume, en 2011, une subvention de 800 €, pour l'organisation par le centre, d'un « chantier jeunes », dont l'objectif est l'entretien des ouvrages du chemin vert du petit caux.

- à signer une convention de partenariat pour l'année 2011.

La subvention sera versée sur les montants déjà inscrits au budget 2011 au compte 6574.

N°2011.08.03/10

ADMINISTRATION GENERALE : Délégation du conseil communautaire au président concernant les marchés publics, accords-cadres et leurs avenants

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 193 000 € HT pour les services et fournitures et à 4 845 000 € HT pour les travaux.

- ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- d'abroger la délibération du 17 juillet 2008 relative aux délégations du conseil au président en matière de marchés publics, et l'alinéa 2° de la délibération du 28 avril 2008 relatif aux délégations du conseil au président.

- Le président rendra compte de l'exercice de cette compétence à l'assemblée lors de sa plus proche réunion.

N°2011.08.03/12

ADMINISTRATION GENERALE : Immeuble 91-93 rue de la libération : demande de permis de construire

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- accepte de demander le dépôt d'un permis de construire, pour la rénovation de l'immeuble situé aux 91-93 rue de la libération à Criel sur mer.

- autorise Mr le Président à signer tous les documents relatifs à ce permis de construire

N°2011.08.03/13

AFFAIRES SOCIALES : Centre d'action sociale pastel, construction d'une maison rurale pour tous

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité donne un accord de principe :

- pour l'acquisition, par la communauté de communes Yères et Plateaux, d'un terrain destiné à la création d'une maison rurale pour tous accueillant le centre d'action social Pastel

- pour l'établissement d'un bail à construction

- et pour la garantie des emprunts par la CCYP.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Chemin vert du petit caux :

Mr MAUGER vice président chargé du tourisme informe que le centre social Neptune dans le cadre d'un « chantier jeunes » a procédé à la rénovation de l'abri « randonneurs » face à l'ancienne gare de Touffreville sur Eu, et a participé à un travail de mise en valeur de l'aqueduc situé entre Saint Martin le Gaillard et Touffreville sur Eu.

Zone d'activités de St Pierre en Val :

Mr le président donne l'état d'avancement de la zone d'activités de St Pierre en Val.

Le Président de la CCYP

Daniel ROCHE